

Châtillon, le 14 Février 2025

**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL DE QUARTIER LE STADE-JOLIOT-CURIE  
Jeudi 13 février 2025 à 19h30**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE TREIZE FÉVRIER À DIX-NEUF HEURES TRENTE MINUTES,** les membres composant le conseil de quartier le Stade-Joliot-Curie de la commune de Châtillon (92320) se sont réunis au nombre de quatorze, en présence du public et sous la présidence de **Martine GOURIET**, Adjointe à la Maire et Mme MORANGE-MAJOUX Françoise, co-présidente à la suite de la convocation qui leur a été adressée, **le 03 février 2025.**

**Présents et présentes :**

Mme GOURIET Martine, Adjointe à la Maire de la commune de Châtillon (92320)  
Mme MORANGE-MAJOUX Françoise, co-présidente, Mme CASTAING-DEBAT Clothilde, Mme CHAMBONNET Geneviève, Mme FAVEREAU Amélie, M. GLAPIAK Erwan, M. GUTMANN-FAURE Ulysse, Mme JASTIER Sylvie, M. MICHEL Alain, M. MOULIN Jean-Marc, Mme MOUSSAOUI Louisa, M. NADITCH Bruno, Mme PEREZ CERUELO Ana Isabel, Mme SLOMSKA Cécile.

Lesquels formant la moitié des membres plus un, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 5.5 du règlement intérieur des conseils de quartier de la commune de Châtillon (92320).

**Ainsi que :**

M. MOUTON Christophe, Adjoint à la Maire de la commune de Châtillon (92320)  
M. PFEIFFER'OVA Julien, Directeur de cabinet de Mme la Maire  
M. HANAFI Akram, en charge des relations avec la population, de la démocratie locale et de la vie associative.

**Invités :**

Directrice de la prévention et de la tranquillité publique.  
Responsable de la Brigade de Nuit de la Police Municipale.  
Mme ABADIE Julie : responsable du service exploitation à la gestion des déchets urbains à Vallée Sud Grand Paris

**Absents excusés :**

**Absents :** M. BOURLON Michel, M. Merialdo François

Ces formalités remplies, l'ordre du jour est déroulé comme suit :

- Présentation par le territoire Vallée Sud Grand Paris sur la collecte des déchets et bonnes pratiques
- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2024
  - 2- Ehrmann (stationnement et terrain actuellement vierge)
  - 3- Échanges avec la Police Municipale (Stationnement des poids lourds-autres sujets)
  - 4- Travaux de la piscine
  - 5- Temps d'échanges avec les conseillers
  - 6- Temps d'échanges avec le public
  - 7- Date du prochain conseil de quartier

Mme GOURIET ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue aux participants, aux conseillers de quartier et au public.

Elle rappelle les règles de fonctionnement des séances afin de prévoir leur bon déroulement :

- Respecter la durée de la réunion qui doit se tenir sur deux heures.
- Se respecter les uns les autres,
- S'exprimer en toute sincérité, en recherchant l'intérêt général
- Participer activement aux sujets et aux séances.
- La parole sera d'abord donnée aux conseillers de quartier puis ce sera au public de s'exprimer.

Mme GOURIET accueille ensuite Monsieur GAZO, président de l'observatoire de la démocratie participative, présent ce soir à ce Conseil de quartier et Mme ABADIE, responsable de service Exploitation - Gestion des déchets urbains à Vallée Sud Grand Paris.

Elle donne ensuite la parole à M. GAZO qui se présente : il est conseiller municipal, conseiller territorial et ce qui justifie surtout sa présence ce soir, il est président de l'Observatoire de la démocratie participative. Il observe les réunions auxquelles il assiste dans les différents quartiers et, il prend connaissance de tous les procès-verbaux publiés suite de ces réunions qui sont très riches.

Il indique que l'observatoire de la démocratie participative se réunit deux fois par an et qu'il regroupe les coprésidents des conseils de quartier pour faire éventuellement évoluer ces instances, comme cela a été le cas au moment du renouvellement des conseils de quartier au printemps dernier.

### **Sollicitation de VSGP au sujet de la collecte des déchets, les bonnes pratiques et leur valorisation.**

#### **Intervention de Mme Julie ABADIE : Responsable de service Exploitation - Gestion des déchets urbains- Vallée Sud Grand Paris**

Ce service s'occupe de tout ce qui concerne de près ou de loin la collecte des déchets et donc des poubelles, des encombrants et tout ce qui fait thème autour de ces sujets.

Elle précise que son équipe est composée de sept techniciens et sept ambassadeurs du tri.

Dans son équipe, elle signale qu'elle travaille avec une technicienne de gestion des déchets urbains qui se partage entre Châtillon et Châtenay, Mme Florelle HIRON et d'une ambassadrice du tri, Mme Patricia MALAZI-CALAMBO. Elles s'occupent au quotidien de l'ensemble des sujets, réclamations, demandes de renseignements et sont aussi sur le terrain pour répondre aux demandes diverses et variées des usagers et aussi de la municipalité.

Il ne faut donc pas hésiter à les solliciter pour toute réclamation ou question.

Mme ABADIE rappelle qu'il existe le guide du tri distribué dans les boîtes aux lettres et qu'il est possible de faire les réclamations ou demandes de renseignements sur le site [valleesud.fr](http://valleesud.fr) à la rubrique gestion des déchets.

- Focus sur le déploiement de la collecte des déchets alimentaires

#### Qu'est-ce qu'un biodéchet :

L'article L. 541-1-1 du code de l'environnement définit les biodéchets comme : « Les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires ».

Pour les ménages, cela correspond principalement aux :

- Déchets alimentaires : épluchures de légumes et de fruits, restes de repas (animales comme végétales)
- Déchets végétaux : taille de haies, tonte de gazon, feuilles mortes

- Déchets en cellulose : mouchoirs en papier, essuie-tout

#### Mode de gestion des déchets alimentaires :

- Compostage ou lombricompostage (pour une partie des déchets alimentaires)
- Collecte des déchets alimentaires (c'est une obligation réglementaire) :
  - o Mise en place sur les établissements scolaires (93 sites à ce jour) + 2 expérimentations sur quartier pavillonnaire avant 2024 (Le Plessis-Robinson et Antony)
  - o Déploiement depuis le 1er janvier 2024 sur les zones pavillonnaires.
  - o Au 1er février 2025, la collecte s'étend aux « moyens » collectifs puis sera déployée à l'ensemble du territoire d'ici fin 2026.

Elle précise que Vallée Sud Grand Paris a fait le choix de réaliser la collecte en porte-à-porte des déchets alimentaires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, par phase progressive, en commençant par les zones pavillonnaires.

Depuis le 1er février 2025, Vallée Sud Grand Paris a étendu la collecte aux moyens collectifs. Mme ABADIE précise que, sur ce quartier de Châtillon, il n'y a pas de déploiement prévu à ce stade, c'est le sud de la ville qui est concerné pour le moment par la phase 2 du déploiement au niveau des moyens collectifs.

Le quartier est concerné uniquement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 sur les zones pavillonnaires ou les très petits collectifs.

#### Questions des conseillers de quartier :

- Quand les immeubles seront-ils concernés ?
  - o Vallée Sud Grand Paris progresse par phases et la prochaine n'aura pas lieu avant la fin de l'année ou en 2026. Pour le moment Vallée Sud Grand Paris s'est focalisé sur les zones qui étaient auparavant collectées 2 fois par semaine en ordures ménagères.
- Quelle est la logique de commencer par les particuliers qui ont beaucoup moins de déchets plutôt que par les collectifs ?
  - o M. PFEIFFER'OVA explique que c'est plus simple à gérer de commencer par des particuliers. Il s'agit de donner un bac à une personne, il n'y a pas besoin de contrôler le nombre de bacs, et un particulier gère lui-même son bac contrairement au collectif où beaucoup de personnes vont mettre leurs déchets dans un bac mais tous ne vont pas le faire correctement.
  - o Mme ABADIE indique que la complexité aussi est de guider et suivre les sociétés ménage et les gardiens qui sortent les bacs. La sensibilisation et la méthodologie sont donc différentes.
- Pour les personnes qui font déjà un compost, étant donné qu'elles ont extrêmement peu de déchets organiques, et que c'est très résiduel, elles mélangent donc cela avec le reste des ordures ménagères.
  - o Effectivement, dans ce cas, Vallée Sud Grand Paris a observé, avec la première phase de déploiement, que de la massification de bacs ou des retraits de bacs ont été effectués puisque des personnes sont équipées de composteurs ou de lombricomposteurs. Les déchets étant pour ces personnes tellement résiduels qu'il n'y avait presque pas d'intérêt à les encombrer avec un bac. Mais il faut savoir que la collecte des déchets alimentaires est complémentaire du composteur.
- Que deviennent les déchets ?
  - o Les déchets sont ramassés par le collecteur et ils sont envoyés sur une plateforme de massification qui se situe à Villeneuve Saint Georges. Tous les déchets alimentaires

sont alors mélangés puis ils sont envoyés dans une usine de méthanisation afin qu'ensuite les déchets alimentaires soient transformés en gaz et réinjectés dans le circuit de gaz de ville.

- Vallée Sud Grand Paris est précurseur sur le sujet et il faut aussi que les installations et les industriels soient au fait des techniques de recyclage et de traitement des déchets. Effectivement, il existe aujourd'hui un centre de préparation situé à Villeneuve Saint Georges. Un futur site va être exploité par le SICTOM, il est en cours de construction sur le port de Gennevilliers.
  
- La taille des bacs est très grande, en existe-t-il des plus petits ?
  - La taille est effectivement grande mais il s'agit du plus petit modèle existant. Mme ABADIE explique que les bacs doivent répondre à des exigences réglementaires, en termes de sécurité et d'ergonomie pour les agents de collectes. Cette taille permet ainsi de prévenir des troubles musculosquelettiques en évitant qu'ils se baissent sans arrêt pour attraper les bacs.
  - Concernant le bac de verre, il faut savoir qu'à chaque renouvellement, il ne sera plus fourni de petits bacs. Ce sera forcément des bacs de 120L.
  
- Pour les déchets alimentaires est-il possible d'avoir des bacs collectifs comme pour le verre ?
  - Vallée Sud Grand Paris réfléchit au sujet sur deux aspects :
    - Soit proposer des bacs aériens, pour cela Vallée Sud Grand Paris a lancé un marché l'année dernière et réfléchit sur les zones d'implantations possibles de ces points d'apports volontaires de déchets alimentaires.
    - Soit proposer des points d'apports volontaires enterrés avec des bornes enterrées. Ceci est plus problématique puisqu'un déchet alimentaire contient 80% d'eau et il n'existe pas encore de technique (ou du moins de prestataire qui a mis au point la technique) de capter les jus afin que lors du soulèvement de l'apport volontaire, il n'y ait pas de jus qui coule partout. Vallée Sud Grand Paris prépare un marché en intégrant cette option.
  
- Les sacs plastiques utilisés sont-ils biodégradables ?
  - Les sacs plastiques transmis par la collectivité avec le kit d'accueil et le bio-seau sont biodégradables. Ils ont le label « OK compost Home », cela signifie qu'ils sont biodégradables à 100%. Mme ABADIE indique que, si des sacs non biodégradables sont mis dans les poubelles, il y aura un déclassement de ces déchets auprès du prestataire de Villeneuve-Saint-Georges lors des contrôles. Pour le moment, elle précise qu'il y a très peu de déclassement, ce qui indique que le tri est bien réalisé. De plus, au niveau des contrôles de présentation, il est observé plus de 90% de qualité de geste de tri.
  
- Une personne indique qu'elle ne trouve pas facilement de sacs biodégradables depuis que le rouleau fourni avec le kit est épuisé.
  - Mme ABADIE signale que les enseignes telles que Auchan, Franprix, Carrefour Market, Carrefour City, Lidl, Intermarché, sur la ville de Châtillon proposent des sacs biodégradables. Elle indique également que les sacs de fruits et légumes des supermarchés ou les sacs en papier peuvent également être utilisés comme sacs poubelle puisqu'ils sont biodégradables et donc compostables.
  - M. PFEIFFER'OVA précise que le mieux est d'aller au supermarché avec ses propres sacs pour éviter de ramener du déchet car « le meilleur déchet est celui qu'on ne produit

pas ». Il existe des sacs en nylon ou en coton dans les supermarchés pour éviter d'avoir à prendre un sac à chaque fois.

- Une personne demande quel est le taux d'adhésion au geste de tri en fonction du déploiement effectué ?
  - o Retour d'expérience sur l'année 2024 pour le lancement des zones pavillonnaires : l'objectif était d'atteindre quasiment les 50 tonnes par semaine sur l'ensemble du territoire. Au fur et à mesure du lancement et des semaines, cet objectif a été atteint et même dépassé. Ensuite, concernant la qualité du tri, des contrôles de présentation sur tout le premier trimestre de l'année ont été réalisés et ont montré une qualité du tri à plus de 90%. Au total, il y a très peu de déclassement (seulement 5 déclassements sur l'année 2024 sur l'ensemble du territoire) auprès du prestataire qui traite et pacifie les déchets alimentaires. Le déclassement signifie que lorsque le camion poubelle arrive, les déchets ne correspondent pas du tout à ce qui était attendu.
- Un conseiller de quartier indique que malgré les opérations de sensibilisation, il est observé que certaines personnes n'ont pas intégré ni mis en place le geste de tri. Quelle solution est envisagée pour que tout le monde prenne les bonnes habitudes de tri ?
  - o Il s'agit de l'objectif de la présence de Mme ABADIE au conseil de quartier. Elle indique qu'il faut effectivement répéter le message. Les ambassadeurs biodéchets sont là pour cibler les zones et aller à la rencontre de l'usager qui ne serait pas passé au geste de tri. Vallée Sud Grand Paris est également présent sur tous les événements des villes pour répondre aux questions, présenter le dispositif, accompagner les habitants. Mme ABADIE souligne que l'ambassadrice du tri de Châtillon est aussi là pour répondre aux questions.
- Une personne demande si pour le moment il n'y a que des incitations mais pas d'injonctions comme dans certaines communes de province ?
  - o Mme ABADIE indique qu'effectivement, Vallée Sud Grand Paris se positionne dans de l'accompagnement et de l'encouragement. L'idée est de faire adhérer le plus possible les usagers aux gestes de tri. Lorsque cela ne fonctionne pas, les équipes de Vallée Sud Grand Paris sont là pour accompagner et comprendre pourquoi cela ne fonctionne pas.
  - o M. PFEIFFER'OVA précise que malheureusement, il y aura toujours des incivilités et des gens qui ne respecteront pas les consignes. C'est très compliqué de gérer cela.
- Mme GOURIET demande si des collectes supplémentaires sont prévues pendant l'été afin d'éviter les problématiques d'hygiène et de nuisances olfactives ?
  - o Mme ABADIE souligne qu'il n'est pas prévu d'augmenter les cadences l'été mais qu'une réflexion est possible sur les points d'apports volontaires avec des collectes plus fréquentes qu'une fois par semaine.
  - o Mme ABADIE donne l'exemple des collectes de verres sur les points d'apports volontaires qui sont équipés de sondes permettant de vérifier le taux de remplissage. La collecte est donc effectuée en fonction de ce taux.
- Une personne demande s'il est possible de changer le bac pour le verre qui semble trop petit ?
  - o Mme ABADIE indique qu'il est possible de changer n'importe quel bac dans la rubrique « gestion des déchets » sur [valleesud.fr](http://valleesud.fr) : il suffit de faire une demande et la livraison est effectuée normalement sous trois jours.

Mme ABADIE explique que, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023, sur Châtillon, le système de « Vallée Sud Recycle- Les encombrants à la demande » a été mis en place et il remplace la collecte mensuelle. La

prise de rendez-vous se fait en ligne ou par téléphone. Il suffit d'indiquer l'adresse et le type de déchets à récupérer.

Les gravats ont été intégrés à la collecte des encombrants ainsi que les déchets toxiques. Vallée Sud Grand Paris a des prestataires capables d'effectuer des collectes différenciées pour assurer la traçabilité de chacun des déchets.

Mme ABADIE communique des chiffres pour l'année 2024 : 11 000 rendez-vous pour l'année, avec moins de 2% d'incidents relevés sur la ville. Les incidents de collecte sont les réclamations des usagers.

Il faut noter que, pour de raisons de sécurité, le collecteur ne fait pas de marche arrière c'est-à-dire que les camions n'empruntent pas d'impasse, de voie étroite, de voie privée ou de voies en travaux. L'outil a donc évolué pour aider les usagers : une fois que l'adresse est renseignée, la particularité de la voie est précisée. De plus, il est possible d'indiquer l'endroit où l'utilisateur va déposer les encombrants, de prendre une photo pour faciliter la collecte.

M. PFEIFFER'OVA souligne qu'il est possible de signaler un dépôt sauvage sur l'application « Mon Châtillon ». Ainsi, les équipes de la ville, qui sont en lien avec Vallée Sud Grand Paris, peuvent partager les informations et intervenir si nécessaire. Les services techniques de la ville de Châtillon circulent toute la journée et régulièrement la police municipale fait des constats de dépôts sauvages. Il souligne également que les services de la ville ne rentrent pas dans des propriétés privées, y compris quand c'est ouvert. Le bailleur doit faire intervenir un prestataire.

Mme ABADIE explique qu'une application pour les gardiens a été mise en place. Cela permet aux gardiens de prendre rendez-vous de manière massifiée pour des encombrants qui n'auraient pas été récoltés.

- Mme GOURIET demande comment sont différenciés les diverses sortes d'encombrants car elle a constaté que tout était ramassé par le même camion (des cartons, des piles, de l'électroménager) ?
  - o Mme ABADIE explique que ce n'est pas normal. Il est important de signaler ces anomalies à Vallée Sud Grand Paris lorsqu'elles sont constatées.
  - o Il existe trois moyens déployés aujourd'hui sur le territoire pour Vallée Sud Recycle :
    - Les déchets toxiques sont collectés par un prestataire. Mme ABADIE a pu visiter le centre de traitement des déchets dangereux situé à Limay. Il traite l'ensemble des déchets toxiques de manière différentes selon leur composition : peintures, aérosols, ...donc chaque déchet toxique sera valorisé selon ses caractéristiques.
    - Un DEEE, ou D3E, est un déchet d'équipement électrique et électronique. On peut parfois également entendre parler de déchet électrique, de matériel électrique usagé, d'équipement électrique hors service. C'est un équipement fonctionnant sur secteur ou bien avec des piles ou batteries, devenu hors d'usage. Il peut être ménager ou professionnel. La réglementation impose de mettre en place la collecte des D3E et leur recyclage. Ces déchets sont donc traités et massifiés par un éco-organisme qui s'appelle ECOSYSTEM.
    - Les gravats collectés dans des sacs de 25 kilos, à raison de 3 sacs par rendez-vous, sont massifiés et valorisés en séparant, le plâtre, la céramique, etc..., puisque ce sont des matériaux de déconstruction et de construction. Concernant le bois, le mobilier, les matelas, les cartons, ces matériaux sont groupés et envoyés dans une chaîne de tri pour ressortir les éléments les plus valorisables.

Mme GOURIET remercie Mme ABADIE pour sa présentation et toutes les réponses aux questions qu'elle a suscitées.

Elle indique que c'est intéressant dans le cadre du Conseil de quartier de pouvoir sensibiliser à ces sujets.

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2024.**

Mme GOURIET soumet à l'approbation des conseillers, le procès-verbal de la réunion du 17 octobre 2024, diffusé par courriel et mis en ligne sur le site de la ville.

L'assemblée l'approuve à l'unanimité. Le procès-verbal est validé et signé par les co-présidentes.

## **2. Ehrmann (stationnement et terrain actuellement vierge)**

Mme GOURIET explique que deux points sont dédiés concernant la société Ehrmann : le stationnement des camions et le terrain vierge en face.

### Le stationnement :

M. HANAFI a eu un rendez-vous avec le responsable de la société Ehrmann. Il s'est montré à l'écoute mais a relevé qu'il s'agit de vieilles pratiques c'est-à-dire que les chauffeurs ont pris l'habitude de garer leur voiture un peu partout. Il souligne également une problématique avec les sous-traitants. En effet, tous les camions n'appartiennent pas à la société Ehrmann et les chauffeurs garent leur voiture avant de commencer leur travail.

Il a été convenu d'effectuer un rappel à l'ordre auprès de l'ensemble des chauffeurs avec Mme GRUNER (responsable de la relation avec les commerces) et M. PFEIFFER'OVA.

M. HANAFI demande si des observations de diminution du nombre de camions ont été réalisées récemment ?

- une conseillère de quartier indique qu'il y a toujours des voitures garées sur le trottoir. De plus, la semaine précédente, une tractopelle était garée et débordait de la place de stationnement ce qui laissait très peu de place pour les poussettes et/ou fauteuils roulants

→ M. PFEIFFER'OVA explique que les chauffeurs se garent ponctuellement mais que le responsable d'Ehrmann leur demande de se déplacer à l'intérieur. Il explique qu'il sous-traite à un prestataire et qu'il est compliqué d'avoir de l'autorité sur ces chauffeurs-là. Il s'est toutefois engagé à en discuter avec le prestataire.

- Une conseillère de quartier demande ce qu'il est possible de faire lorsque les camions déchargent alors que par exemple, c'est l'heure de la sortie scolaire et que les parents et les enfants sont contraints de marcher sur la chaussée ?

→ Mme GOURIET indique qu'il n'y a pas, pour le moment, d'amélioration malgré le rendez-vous avec la société Ehrmann.

De plus, elle souligne qu'il faut solliciter la police municipale dès que des constatations de stationnement abusif ou dangereux pour les piétons sont réalisées.

Ce sujet est un point d'irritation du quartier qui revient très régulièrement.

### Terrain en face de la société Ehrmann :

Mme GOURIET poursuit l'ordre du jour avec le terrain situé en face de la société Ehrmann.

M. PFEIFFER'OVA explique le projet pour ce terrain ainsi que la réunion ayant eu lieu avec les riverains sur ce sujet.

Suite à l'engagement pris lors du dernier Conseil de quartier, une réunion a eu lieu il y a quelques semaines avec les riverains du terrain. Il rappelle que ce terrain était loué par la ville de Châtillon à l'entreprise Ehrmann depuis très longtemps, à un prix défiant toute concurrence.

En 2020, la nouvelle municipalité a mis fin au bail et récupéré le terrain qui apportait beaucoup de nuisances pour les riverains et qui rapportait très peu à la ville. Depuis, ce terrain était abandonné, en jachère.

Il explique également que depuis quelques mois, il y a du matériel stocké dans le cadre de la reconstruction et de l'aménagement de la rue Gabriel Péri. Ce choix a permis de réduire les coûts à la

fois économiques pour la ville et écologiques puisque le stockage est facilité pour l'entreprise qui intervient lors de ces travaux.

M. PFEIFFER'OVA rappelle que les premières idées pour ce terrain étaient de le transformer en tiers-lieu associatif ou bien en un lieu dédié à l'écologie. La municipalité a pris contact avec Vallée Sud Grand Paris sur le sujet puisque cela fait partie de leurs compétences mais aussi pour chercher des financements. En effet, tout projet engendrerait un coût élevé en raison de la présence de carrières et de la dépollution nécessaire. Malheureusement, Vallée Sud Grand Paris ne souhaitait pas participer au financement de cela.

Dans un contexte budgétaire extrêmement contraint, l'équipe municipale envisage par conséquent de vendre ce terrain.

C'est pour ces raisons que la municipalité voulait discuter avec les riverains et proposer un projet immobilier. M. PFEIFFER'OVA indique que certains riverains n'étaient pas contents mais que d'autres ont souligné qu'il était peut-être mieux d'avoir un petit collectif plutôt qu'une association avec des allers et venues, des fêtes, du bruit, etc...

M. PFEIFFER'OVA explique que la construction ne peut pas être un grand immeuble puisque ce terrain est protégé par le PLUi. Il ne pourra pas être plus haut qu'un pavillon avec des règles d'urbanisme contraignantes de par sa localisation.

Un appel à projet, un appel à intérêt vont être effectués dans les jours à venir ce qui permettra de décider si ce terrain sera cédé ou pas.

M. PFEIFFER'OVA précise que Madame la Maire est globalement extrêmement défavorable à la construction immobilière. Il rappelle que depuis 2020, il n'y a plus de construction dans la ville. En moyenne, sur les 8 dernières années, avant 2020, il y avait 300 logements construits par an et il y en a une cinquantaine depuis 2020, soit en 5 ans.

La stratégie de la municipalité est de concentrer les constructions dans la zone des Arues (zone actuellement délaissée) pour financer un terrain pour un lycée, agrandir la coulée verte, faire un parc public et une école. Le but est de densifier le moins possible la population.

Pour résumer, il n'y a pas de projet à l'heure actuelle, mais cela sera forcément cadré par le PLUi.

Il pourrait y avoir entre 10 et 15 logements maximum en fonction des tailles des logements (studios, T1, T2, ...). De plus, il y a des règles d'urbanisme précises sur la distance avec les maisons riveraines et la hauteur maximum sera celle des pavillons autour.

- Une conseillère de quartier revient sur le fait que Madame la Maire s'est engagée sur un projet de stopper les projets immobiliers et surtout de végétaliser. Elle est donc surprise d'entendre la possibilité d'une construction immobilière. De plus, elle est dérangée d'avoir appris par les voisins qu'une réunion avait eu lieu en décembre pour faire un projet immobilier alors même que le conseil de quartier s'était réuni le 17 octobre.
  - o M. PFEIFFER'OVA explique qu'il est plus logique et correct en termes de priorité, d'en parler d'abord aux riverains puis d'en discuter en conseil de quartier : les premiers concernés doivent être les premiers informés.
- Elle indique également qu'à chaque conseil de quartier le problème du trafic des voitures est évoqué et que construire un immeuble à cet endroit pourrait accentuer les problématiques du trafic ou du stationnement.
- Une conseillère de quartier partage ce sentiment d'être un quartier délaissé. Elle évoque la possibilité de construire un parc car il n'y en a pas dans le quartier. Tous les parcs sont situés dans le haut de Châtillon.
- Une conseillère de quartier indique qu'elle est très déçue car cela contredit tous les projets qui ont été mis en place jusqu'ici. Elle pense aussi qu'un parc pour enfants serait judicieux d'autant plus que l'école Joliot Curie possède un effectif important d'élèves. Elle demande s'il serait possible de prendre le temps de la réflexion afin que cela corresponde aux attentes des habitants, que ce soit valorisant pour le quartier, et que cela reste dans la lignée des annonces de la municipalité depuis 2020.
- Une autre conseillère de quartier souligne qu'elle aurait aimé avoir un mail pour prévenir de la date et du lieu de la réunion avec les riverains.



- Mme GOURIET avait posé la question : « Faut-il prévenir les voisins immédiats ou est ce qu'il faut en parler d'abord en Conseil de quartier ? ». Il y a forcément des personnes mécontentes dans ces cas-là et il n'était au final pas concevable d'en parler sans les riverains. Elle précise qu'une erreur a probablement été commise au niveau de la procédure, puisqu'il aurait fallu convier les conseillers de quartier à cette réunion.
- Mme GOURIET habite le quartier et se pose la question du devenir de ce terrain. Elle précise que le problème dont il faut absolument tenir compte est le sujet financier important, puisque l'État restreint ces dotations aux communes. Mme GOURIET propose d'étudier en conseil de quartier, les projets d'aménagement, de négocier pour obtenir un espace vert public parce que le terrain est assez grand et ainsi répondre à la demande du conseil de quartier.
- M. PFEIFFER'OVA précise que les deux critères principaux sont le prix et le projet. En effet, dans le cahier des charges, si le projet n'a pas d'intérêt, architecturalement mal placés par rapport aux riverains, il ne sera pas choisi et potentiellement il n'y aura pas de projet.
- Il explique également que la municipalité a fait le choix de ne pas augmenter les impôts locaux, impliquant forcément une réduction des marges de manœuvres. Si les impôts avaient été augmentés de 3, 4 ou 5%, la ville aurait récupéré des fonds permettant de faire des aménagements.
- M. PFEIFFER'OVA précise que même pour aménager un espace vert sur ce terrain, il faut combler les carrières, (c'est obligatoire pour la sécurité de la population qui y viendra) et réaliser une dépollution (puisque l'on ne sait pas ce qui s'est passé pendant toutes ces années sur ce terrain). Tout cela coûte très cher et il est possible que ce terrain ne soit finalement pas vendu en raison des coûts élevés qu'il engendre.
- Le principe de réalité est qu'il faut équilibrer le budget, payer le personnel communal, financer la nouvelle école, la nouvelle ludo-médiathèque, le réaménagement de la rue Gabriel Péri, ... il est important d'avoir un centre-ville attractif pour développer les commerces locaux, attirer les gens qui viennent consommer dans ces commerces locaux. Tous les centres villes sont en train d'être aménagés, il s'agit d'une forme de concurrence.
- Il conteste que le quartier soit délaissé et rappelle que la rue de Malakoff a été une des premières refaites et végétalisées de même que la rue Rolland Garros, le square a aussi été refait (mais récemment saccagé surtout par des chiens), que le Vélib' a été installé... Il indique aussi les travaux du stade nautique, du réaménagement du stade (vestiaires et terrain synthétique), des dépose-minutes en face du stade pour faciliter son accès, la création de places de stationnement en zone bleue, des personnages ont été installés à la demande des parents d'élèves pour sécuriser les passages piétons, des aménagements devant l'école maternelle pour mieux la sécuriser. Il précise qu'un travail en partenariat avec Vallée Sud Grand Paris est en cours entre les 2 écoles, avec des plateaux surélevés pour protéger les piétons.

Mme GOURIET donne la parole au public :

- Une personne habite depuis peu dans un pavillon du quartier. Elle exprime sa déception quant au projet d'immeuble et demande si le comblement des carrières lors de la construction de ces habitations bénéficiera aussi aux pavillons situés autour du terrain, également construits au-dessus des carrières.
- Un habitant du quartier de l'avenue Clément Perrière explique qu'il a eu des dégâts sur sa toiture lors des travaux d'Ehrmann. Il exprime sa crainte quant à l'impact des travaux d'un immeuble sur les pavillons voisins. Il demande également pourquoi il n'est pas possible d'aménager un parc en raison de la présence de carrières en dessous alors que cela fait des années que des 38 tonnes se garent sur ce terrain avec toutes les vibrations qu'ils entraînent notamment au niveau des maisons voisines. Il ne comprend pas le rapport de la charge statique et dynamique entre un parc et des camions.
- Des choix ont été faits par la municipalité d'investir dans le centre-ville avec notamment le rachat du terrain à l'entrée de la ville. Cependant, une personne ne comprend pas pourquoi il a été choisi de mettre un jardin au milieu d'immeuble, et de mettre un immeuble au milieu de pavillons ? Elle ne trouve pas cela logique par rapport au programme de la municipalité.
- Une conseillère de quartier exprime son désaccord de mettre en concurrence les quartiers.

Elle trouve important de rester dans la ligne établie et demande s'il serait possible de ralentir un peu les choses au niveau de la prise de décision pour le terrain ?

M. PFEIFFER'OVA rappelle que la vente du terrain n'est pas actée à ce stade et qu'il s'agit d'un projet toujours en réflexion.

Mme GOURIET conclut sur ce sujet et remercie toute l'assemblée pour s'être exprimée. Elle précise qu'elle comprend les inquiétudes et les frustrations notamment celles des riverains très proches mais aussi de l'ensemble du quartier. Elle est consciente que la plupart souhaiterait l'aménagement d'un petit square à cet endroit.

Quant à la réponse à la question « Est-ce qu'il y a vraiment besoin de l'argent pour le budget municipal ? » La réponse est oui.

Elle propose de tenir les conseillers de quartier étroitement informés des projets qui seront soumis à la municipalité suite à l'appel à projets. Elle suggère également d'organiser une réunion ad hoc avec l'ensemble des personnes intéressées (conseillers de quartier et habitants) sur ce sujet.

Enfin, elle exprime son souhait d'avoir la possibilité d'aménager un endroit ouvert au public même au sein d'une copropriété.

Elle relève que le comblement des carrières est très important à prendre en compte afin d'éviter les fissures des pavillons voisins.

Tous ces points méritent d'être étudiés et Mme GOURIET propose une concertation des conseillers de quartier et des riverains.

### **3. Point avec la police municipale :**

Mme GOURIET propose un échange avec la police municipale.

#### **Stationnement des poids lourds**

Mme GOURIET rappelle la présence de très nombreux poids lourds qui se garent dans le quartier, pour lesquels la municipalité a reçu de nombreuses photos notamment sur la rue Clément Perrière.

La Directrice de la prévention et de la tranquillité publique indique qu'un signalement a eu lieu cette semaine concernant le stationnement des poids lourds, pour lequel les policiers municipaux sont intervenus.

Elle rappelle qu'il est important que le signalement soit le plus rapide possible et que le numéro de la police municipale est le 01 47 46 00 00. Cela permet d'alerter les policiers afin qu'ils puissent se déplacer pour constater et après cette constatation, ils ont une démarche à réaliser notamment s'il y a une mise en fourrière.

Elle explique que la mise en fourrière d'un poids lourd nécessite une certaine logistique. En effet, lorsque la police municipale contacte le fourrieriste, il faut un délai d'intervention c'est-à-dire qu'il faut que le fourrieriste soit disponible et, que le chauffeur soit disponible. De plus, il faut réaliser des constatations pour évaluer les possibilités de manœuvres du camion dans la rue. S'ajoute à cela le délai de route et le délai d'intervention.

Elle souligne que les policiers municipaux verbalisent très régulièrement les camions.

- Une conseillère de quartier demande si les poids lourds ont le droit de stationner ?
  - La Directrice de la prévention et de la tranquillité publique explique qu'ils ont le droit de stationner mais que dans le cas présent, ils occupent plusieurs places de stationnement ce qui représente une occupation illicite du domaine public.
  
- Une conseillère de quartier indique qu'elle a déjà fait plusieurs signalements mais que cela ne change rien et qu'il y a toujours autant de camions qui se garent. Elle demande s'il y a la possibilité d'installer un panneau d'interdiction de stationner pour les poids lourds ou bien de réaliser un arrêté municipal.
  - La Directrice de la prévention et de la tranquillité publique explique que les camions ne peuvent pas stationner sur des places de véhicules légers. Il n'y a pas besoin de l'indiquer puisque c'est la loi.

La Directrice de la prévention et de la tranquillité publique pense que le message est en train d'être compris et qu'il va y avoir moins de soucis avec les poids lourds. Elle invite les conseillers de quartier à constater l'évolution de la situation dans les semaines à venir. Elle propose d'en reparler au prochain conseil de quartier afin de faire le point. Elle explique qu'une mise en fourrière d'un camion coûte 500€ pour le déplacement ce n'est donc pas dans l'intérêt du chauffeur d'être verbalisé.

- Une conseillère de quartier indique que tous les vendredis soir à 20h00, il y a au moins deux camions qui se garent systématiquement.
- La Directrice de la prévention et de la tranquillité publique indique que l'équipe de nuit de la police municipale sera sur place le vendredi à 20h00.
- Une conseillère de quartier explique qu'au-delà des problèmes de stationnement des camions, cela génère un sentiment d'insécurité dans la rue, le soir, lorsqu'il faut passer derrière ces gros camions d'autant que l'éclairage n'est pas satisfaisant en raison des arbres qui sont très hauts. Elle a constaté que les camions se garent dès le mercredi soir voire dès l'après-midi. Cela gêne énormément la sortie d'école, les parents avec les poussettes et les enfants sont obligés de passer sur la chaussée et donc se mettent en insécurité.
- La Directrice de la prévention et de la tranquillité publique explique qu'au-delà de la verbalisation, et du coût de la mise en fourrière, il va falloir aller récupérer le camion et gérer toutes les formalités administratives que cela engendre. Cela devrait les inciter à respecter le code de la route.
- Un conseiller de quartier demande à combien s'élève l'amende ?
- Le Responsable de la Brigade de Nuit de la Police Municipale explique que cela dépend de l'infraction qui est reprochée au chauffeur. Pour une occupation du domaine public, c'est l'officier du ministère public qui se charge du montant de l'amende. Dans cette situation, le chauffeur poids lourd, étant donné qu'il stationne la plupart du temps sur des emplacements payants pour des véhicules et non pour des poids lourds, il ne paye pas une redevance. Ce montant-là, c'est l'officier du ministère public qui le prévoit et cela peut s'élever jusqu'à 1 500€ d'amende.
- Il explique également que pour effectuer le retrait du poids lourd, par exemple à 16 h aux abords des écoles, il est important de prendre conscience qu'il faudra couper la circulation afin que :
  - le camion de la fourrière et le camion à évacuer puissent avoir la place de manœuvrer
  - l'école avec les élèves et les parents soient sécurisés
  - l'ensemble des piétons soient sécurisés.
- Il précise que plus les habitants du quartier feront des signalements, plus la police municipale pourra répondre à la demande. Il faut aussi contacter directement la police municipale car les équipes sont sur le terrain et pas forcément derrière les écrans de signalements.
- Le Responsable de la Brigade de Nuit de la Police Municipale explique qu'il est important de téléphoner à la police municipale dès qu'un camion est en train de se garer puisqu'il peut dégrader un arbre qui est à côté, casser un trottoir, des plots, etc...  
En effet, si la police municipale constate ce genre de dégradations, la municipalité pourra ensuite se retourner contre le chauffeur et déposer une plainte.
- M. PFEIFFER'OVA indique que jusqu'ici la stratégie était de dresser des amendes, et comme manifestement cela ne fonctionne pas, la décision a été prise de contacter le prestataire en fonction des conditions de signalement et des constatations effectuées par la police municipale.
- Une conseillère de quartier demande s'il est possible d'installer des plots en béton entre chaque place afin d'éviter que les camions se garent ?
- Le Responsable de la Brigade de Nuit de la Police Municipale indique qu'il n'est pas normal d'entraîner des coûts à la municipalité en installant des plots alors qu'en mettant le véhicule en fourrière, c'est le chauffeur qui payera. De plus, il est contre le fait d'implanter des plots en béton qui peuvent gêner la circulation des personnes âgées, des personnes en fauteuil roulant et dont l'implantation restreindrait la taille des places de stationnement.

Il explique que si le camion est mis systématiquement en fourrière, comme le chauffeur n'est pas propriétaire du camion, la société va se retourner contre lui afin qu'il paye les frais dus à son stationnement illégal.

La parole est donnée au public :

- Est-il possible d'immobiliser le camion ?  
→ Le Responsable de la Brigade de Nuit de la Police Municipale indique que le but de la police municipale est que l'infraction cesse le plus rapidement possible. Le chauffeur sera effectivement embêté si le camion est immobilisé mais cela ne règlera pas le problème de stationnement pour les habitants du quartier.
- Une personne demande s'il existe une zone dédiée pour garer les camions, à Châtillon ou à proximité comme par exemple vers la SNCF ?  
→ Le Responsable de la Brigade de Nuit de la Police Municipale précise que cela a déjà été expliqué aux chauffeurs mais que ces derniers souhaitent avoir leur camion à proximité pour les surveiller.

Mme GOURIET conclut ce point en expliquant qu'il faut se donner un temps d'observation quant à l'efficacité dissuasive de la mise en fourrière des camions d'autant que les chauffeurs habitent le quartier.

Elle compte sur :

- les habitants du quartier pour faire des signalements à la police municipale
- la police municipale pour réaliser les demandes de mise en fourrière et pour être présents en particulier le vendredi à 20 h.

Elle propose de refaire le point sur ce sujet au prochain conseil de quartier.

**Temps d'échanges avec les conseillers de quartier sur d'autres sujets concernant la police municipale :**

- Les contrôles de vitesse qui devaient être réalisés avenue Clément Perrière ont-ils été effectués ?  
→ Le Responsable de la Brigade de Nuit de la Police Municipale précise que les contrôles de vitesse ont été effectués par les équipes de police municipale, rue Jean Bouin, avenue Clément Perrière et avenue Marcelin Berthelot.  
→ Ils ont eu lieu essentiellement au moment des sorties d'école puisqu'il y a beaucoup de problématiques sur ces temps-là.  
→ Des contrôles ont eu lieu de nuit mais cela mobilise les effectifs pour une problématique de 2 ou 3 véhicules seulement en infraction. Il explique alors que la sensation de vitesse est différente lorsque la personne est à pied et lorsqu'elle est dans un véhicule qui roule à 40 km/h.  
→ Le Responsable de la Brigade de Nuit de la Police Municipale indique qu'il n'a constaté aucun excès de vitesse mais qu'il a relevé des infractions au code de la route, des non-respects de feux rouges, des non-respects de stop.
- La police municipale est-elle restée à des heures de passage dense de voiture sur ces rues très passantes et où les voitures vont à plus de 30 km/h ? Elle indique que lorsqu'elle roule à 30km/h, les gens derrière elle ne sont pas contents.  
→ Le Responsable de la Brigade de Nuit de la Police Municipale explique qu'il travaille sur des excès de vitesse importants. Le but n'est pas d'arrêter tous les véhicules qui roulent à 40 km/h au lieu de 30 km/h. De plus, il est très difficile de travailler sur un créneau de circulation dense et dans ce cas l'attention sera portée sur le comportement des automobilistes.  
Il explique que la police municipale ne possède pas de radar automatique (avec lequel les automobilistes reçoivent la contravention à domicile) c'est pourquoi les policiers municipaux sont obligés d'arrêter chaque véhicule en infraction, contrôler les pièces afférentes au véhicule telles que le permis de conduire. Pour information l'appareil que possède la police municipale s'appelle un cinémomètre, ce n'est pas un radar. Il s'agit uniquement d'un appareil de mesure de la vitesse.

Il explique qu'un véhicule roulant 20 km/h au-dessus de la vitesse autorisée est dangereux. La police municipale a réalisé des contrôles de vitesse aux sorties des écoles comme récemment autour de l'école Joliot Curie. Elle relève toutes les infractions, et pas uniquement le contrôle vitesse comme les feux rouges, le non-port de la ceinture de sécurité, le non-respect d'un passage piéton, le non-respect d'un sens interdit.

Il faut savoir qu'à partir du moment où un véhicule est contrôlé, il doit s'arrêter afin que les agents de la police municipale puissent travailler en sécurité.

- La Directrice de la prévention et de la tranquillité publique indique que si des incivilités routières sont constatées, il ne faut pas hésiter à contacter la police municipale en indiquant la récurrence du problème afin de pouvoir cibler le contrôle sur un point particulier.

#### **4. Travaux de la piscine :**

M. PFEIFFER'OVA explique qu'il y a peu d'informations.

Il rappelle qu'il y avait 2 marchés publics, la déconstruction et la reconstruction.

La phase de déconstruction vient de s'achever, et il est normal que la construction ne soit pas commencée immédiatement après la déconstruction étant donné que ce n'est pas le même marché, ni le même fonctionnement.

Visuellement, le chantier semble à l'arrêt.

M. PFEIFFER'OVA rassure sur le fait que le projet est budgété, il s'agit de 42 millions d'euros.

Cependant, il est possible qu'il ait quelques mois de retard et que la nouvelle piscine ne soit terminée qu'en 2028.

Il précise que Madame la Maire a demandé une réunion spécifique au nouveau président de Vallée Sud Grand Paris, M. Jean-Didier BERGER n'est plus le président de Vallée Sud Grand Paris ni le maire de Clamart puisqu'il a été élu député. C'est M. Carl SEGAUD, maire de Chatenay-Malabry, qui est le nouveau président de Vallée Sud Grand Paris.

Ceci explique qu'il y ait eu quelques mois de flottement sur ce dossier.

Une réunion avec Vallée Sud Grand Paris est prévue au mois de mars, avec également la maire de Malakoff, puisqu'historiquement c'était le centre aquatique de Châtillon-Malakoff.

M. PFEIFFER'OVA propose que Vallée Sud Grand Paris soit présent au prochain conseil de quartier afin qu'ils représentent le projet du centre aquatique.

#### **5. Temps d'échanges avec les conseillers**

- Un conseiller de quartier souligne la saleté de la rue Jean Bouin en raison des incivilités des utilisateurs du stade peu respectueux qui jettent des canettes, des emballages de gâteaux, des bouteilles d'eau en plastique, etc... Cela donne vraiment une image déplorable de la rue.
- Un conseiller de quartier a remarqué que la zone herbeuse située rue Jean Bouin est privée mais que les services de la ville l'ont nettoyée.
- M. PFEIFFER'OVA explique que normalement le bailleur doit s'en charger mais qu'il était nécessaire de le faire donc les services de la ville ont réalisé le nettoyage. Il est important que les riverains fassent un signalement à la municipalité afin que celle-ci puisse faire pression sur le bailleur pour qu'il organise le nettoyage avec un prestataire.
- Un conseiller de quartier souligne les problématiques de stationnement dans le quartier et les nombreuses amendes même si elles sont justifiées que doivent assumer les riverains. En plus, il indique qu'il n'y a pas forcément de papier vert apposé sur le pare-brise.
- La Directrice de la prévention et de la tranquillité publique indique que les papiers verts ne sont pas obligatoires. Elle va cependant effectuer un rappel auprès des agents pour qu'ils utilisent les petits papillons. Elle souligne que cela reste un papier apposé sur un pare-brise qui peut donc s'envoler, être retiré par une tierce personne, etc... elle explique que les papiers verts peuvent s'accumuler sur un pare-brise par tranche de 24 heures si le véhicule ne bouge pas.
- Le Responsable de la Brigade de Nuit de la Police Municipale explique que s'il est appelé pour le véhicule stationné sur le passage piéton, il devra relever l'ensemble des infractions constatées lors de son intervention. Il n'a pas le droit de fermer les yeux sur une infraction.

- Une conseillère de quartier explique que des personnes du quartier ont relevé le besoin d'installer des abribus, notamment au stade et au carrefour du boulevard de Vanves où l'arrêt compte très souvent beaucoup de personnes et il n'y a rien pour s'abriter. Elle demande si c'est du ressort de la mairie ?
- M. PFEIFFER'OVA et Mme GOURIET indiquent que cela va être noté et qu'une demande sera effectuée auprès de Vallée Sud Grand Paris ou de le RATP.
- Une conseillère de quartier demande si les riverains de la rue Desportes ont été contactés afin de remplacer les poubelles monstrueuses par quelque chose d'acceptable ?
- M. PFEIFFER'OVA explique que la municipalité s'est rendue sur place pour demander à ce qu'une action soit réalisée pour améliorer la situation. Cependant, il n'y a pas vraiment d'obligation légale et la municipalité ne peut pas vraiment les obliger à faire quelque chose. Il précise qu'un courrier leur a été également adressé sur ce sujet. À termes, M. PFEIFFER'OVA indique qu'en concertation avec Vallée Sud, la ville fermera peut-être avec des barrières, en refaisant un trottoir du côté de l'avenue Clément Perrière. Une conseillère de quartier explique qu'ils ont fait ce choix-là de ne pas investir dans des pots plus jolis pour éviter les dégradations puisque des pots avaient été cassés par le passé.
- Une conseillère de quartier indique qu'en conseil d'école, suite à l'accident qui a eu lieu devant la maternelle, des engagements ont été pris pour améliorer la sécurité routière : la mise en place de 6 « bonhommes » aux passages piétons de l'école maternelle et de l'école élémentaire et l'installation de deux plateaux surélevés pour diminuer la vitesse des véhicules. Elle rappelle que le groupe scolaire Joliot Curie a une situation géographique particulière qui ne permet pas certains aménagements dont ont bénéficiés les autres écoles de la ville.
- M. PFEIFFER'OVA indique que ce projet est en cours et que la municipalité est en attente des plans de Vallée Sud. La municipalité a intégré ce projet dans le plan pluriannuel d'investissements de voirie sur la ville afin que cela soit réalisé cette année. Il précise que la difficulté de l'avenue Clément Perrière est qu'il s'agit d'une voirie amiantée et que cela représente un coût élevé lors de la déconstruction.

M. PFEIFFER'OVA a quelques points à préciser :

- Une demande du service des parcs et jardins de montrer à l'assemblée le travail réalisé au square Dreyfus qui a été saccagé en quelques semaines. Les agents de ce service sont très déçus car ils travaillent dur pour faire des aménagements et embellir les parcs de la ville.
- La partie entre la rue Jules Védrine, le haut de la rue Rolland Garros et le long du stade, va être en travaux à la demande de la ville de Malakoff pour des raccordements de géothermie. Ces travaux sont annoncés entre mi-mars et mi-avril. La rue sera cassée et il y aura donc une incidence avec des déviations mises en place. La municipalité a réinsisté afin de profiter de ces travaux pour tester le sens unique de la rue Jules Védrine et la création de 50 places de stationnement le long du stade. En effet, ces travaux auraient lieu justement côté Châtillon, là où y aurait le stationnement. Le but est de faire des tests avec des comptages de voiture grâce aux câbles installés sur la route.
- Une conseillère de quartier demande si les vélos et les piétons pourront circuler pendant les travaux ?
- M. PFEIFFER'OVA précise que les piétons et les vélos pourront circuler sans problème.

Mme GOURIET conclut et insiste sur le fait que des travaux de géothermie de la ville de Malakoff seront bien réalisés et que l'ensemble des Châtillonnais sera informé via Châtillon information.

Concernant le sujet de la mise en sens unique de la rue Jules Védrine et des places de stationnement, qui avait été largement évoqué en Conseil de quartier : ce projet n'a malheureusement pas pu être concrétisé.

Il semble judicieux de tester et de voir, à l'occasion des travaux, si des problèmes apparaissent ou pas, notamment au niveau des bus.

## **6. Temps d'échanges avec le public**

- Une personne souhaite connaître l'effectif de la police municipale que ce soit administratif ou de terrain par rapport à toutes les tâches qui lui sont demandées. Il demande également s'il y a un projet d'installation de caméra au 31 rue Jean Bouin :
  - La Directrice de la prévention et de la tranquillité publique indique que la police municipale se compose de 21 agents, 8 ASVP et 3 personnels administratifs.
  - Il semble que le sujet d'installer une caméra a été évoqué avec le bailleur. C'est à ce dernier qu'incombe cette décision d'installation d'une caméra.
  
- Une personne demande sur la problématique de vitesse excessive au niveau des feux puisque les gens accélèrent afin de ne pas être bloqués par le feu rouge, s'il serait envisageable d'installer un radar de feux et si les revenus de ces radars reviennent aux municipalités ?
  - La Directrice de la prévention et de la tranquillité publique explique qu'il faut obtenir la validation d'un projet argumenté, efficient, c'est-à-dire à un endroit accidentogène. Il existe une procédure avec un constat avec une étude réalisée sur la sécurité routière avec en amont des constats réalisés, sur la vitesse excessive, sur des feux, sur des problématiques accidentogènes, constantes et permanentes, il faut établir un lien et un besoin réel d'installer un radar de feux à tel ou tel endroit.

## **7. Date du prochain conseil de quartier**

**Mercredi 18 juin à 19h30 à l'école Joliot Curie (réfectoire)**

Public : 11 personnes

**L'ordre du jour étant épuisé, les co-présidents remercient les membres du conseil de quartier et le public pour ces riches échanges. La séance est levée à 21h56**

**L'Adjointe à la Maire**

**La Co-présidente**

**GOURIET Martine**

**MORANGE-MAJOUX Françoise**